



Commission européenne

Garantie européenne pour l'enfance



24 mars 2021
#EUChildGuarantee
#EUChildRights



Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant, partie 2: inclusion socio-économique, santé et éducation

Enfants dans le besoin

En 2019, 22,2 % des enfants (de moins de 18 ans) dans l'UE vivaient dans des ménages exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cela représente près de **18 millions d'enfants dans le besoin**.



Environ **60 %** des enfants roms vivent dans des conditions de privation matérielle sévère et **80 %** sont

exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Nous devons **BRISER LE CERCLE VICIEUX** intergénérationnel de la pauvreté et de l'exclusion sociale



Socle européen des droits sociaux Principe 11: Accueil de l'enfance et aide à l'enfance

[...] Les enfants de milieux défavorisés ont le droit de bénéficier de mesures spécifiques visant à renforcer l'égalité des chances.

Les enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont deux fois plus susceptibles d'avoir des besoins médicaux non satisfaits que les enfants issus de familles plus aisées.



La garantie européenne pour l'enfance formule des orientations et fournit des outils aux États membres pour venir en aide aux enfants dans le besoin, à savoir les moins de 18 ans exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Les États membres devraient tenir compte des besoins spécifiques des enfants désavantagés, tels que les enfants sans-abri, handicapés, en situation familiale précaire, issus de l'immigration ou de minorités en rapport avec la race ou l'origine ethnique, ou en structure d'accueil alternative.

Les États membres devraient garantir:

aux enfants dans le besoin un **accès gratuit et effectif**:



aux structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance



à la scolarisation et aux activités périscolaires



à au moins un repas sain chaque jour d'école



aux soins de santé

aux enfants dans le besoin un **accès effectif**:



à une alimentation saine



à un logement adéquat

19,9 % des apprenants handicapés quittent prématurément les systèmes d'enseignement et de formation, contre **9 %** des élèves sans handicap



Fonds de l'UE

Les États membres les plus touchés doivent consacrer 5 % de leur dotation au titre du **Fonds social européen plus** à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants. Les États membres peuvent aussi avoir recours au **Fonds européen de développement régional**, à **InvestEU** et à la **facilité pour la reprise et la résilience** pour financer des mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants.

Programmes pilotes

En partenariat avec l'UNICEF, la Commission mène des programmes pilotes de garantie pour l'enfance dans 7 États membres.



Par exemple en Bulgarie...

un service pilote de visite à domicile pour les aidants et les femmes enceintes a été mis en place, avec une attention particulière pour les familles en situation précaire et les enfants handicapés.



Et en Grèce...

un programme d'éducation inclusive est en phase pilote; il assure un enseignement de qualité pour tous les enfants, y compris handicapés, dans leur famille ou en institution, ainsi que les enfants migrants.

